



En effet, selon l'article 137 du code électoral, les résultats des élections devront être disponible au plus tard le 22 octobre prochain, soit 15 jours après le scrutin. C'est tout de même la responsabilité du conseil constitutionnel du rassurer la mise en disponibilité du verdict final le jour-j.

C'est ainsi qu'au soir de ce dimanche 7 octobre, le directeur des élections, Éric Essousse a tenu à préciser et à rendre l'information au public, selon lequel, le rendez-vous pour la décision finale sera au plus tard le 15 octobre, par le conseil constitutionnel. Pour cela, chaque camerounais de bonne fois devrait se fier aux résultats officiels.